

DECISION

DECISION N° 2026-D-044 portant désignation des membres du Conseil d'administration du Comité d'œuvres sociales Languedoc Roussillon (COS LR)

Monsieur le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault,

VU le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion ;

VU la délibération n°2026-D-026 portant délégations au Président du CDG34 ;

VU les statuts du COS LR ;

DECIDE

Article 1er : Sont désignés en qualité de membre du Conseil d'administration du COS LR les élus suivants :

Représentants
Vincent GAUDY, Maire de Florensac
Jean-Claude CROS , Maire de La Boissière
Jean BLANQUEFORT, Maire de Roujan
Yves Michel, Maire de Marseillan
Jean-Marie SABATIER, Adjoint au Maire de Clermont l'Hérault
Hélène GASTAND, Maire de Soubes
Jacqueline GRANIER, Maire de La Salvetat sur Agout
Dominique FOUILHE, Adjointe au Maire de Vendres

Article 2 : La présente décision sera notifiée aux intéressés, transmis au représentant de l'Etat et à l'agent comptable du CDG 34. Il sera rendu compte de la présente décision au conseil d'administration lors de sa prochaine réunion.

Article 3 : La Directrice générale des services du CDG34 est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Montpellier,

Le 29/07/2026,

Le Président du CDG34,



Philippe VIDAL.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification et d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat le 29/07/2026 et de sa publication le 29/07/2026.